



Participation aux benefices de l'entreprises.

Par **olilo**, le **04/02/2008** à **12:58**

Bonjour aujourd'hui je me suis rendu compte que je n'ai jamais touchée les participation au benefices de l'entreprise dans l'entreprise ou j'ai demissionnée il ya a 15ans de cela.rnrnMa questions est est ce que je peux debloquer cette argent que je n'ai jamais toucher alors que sa fait 15ans que j'ai demissionner? ou mon argent est bloquer sur un compte que je peux recuperer aujourd'hui ?rnrnmerci.

Par **grumman f14**, le **06/02/2008** à **17:19**

bonjournil y a normalement trois solutions pour demander le solde reste bloquernle chomage le mariage la retraite et a confirmer lors de votre depart il y a 15 ans vous pouviez justifier de votre depart de l entreprise a la societe qui vous fait perenniser votre capital il faudra alors les contactez et joindre les justificatifs a vs de voir si vs 'etes dans l un de ces cas rnauplaisir grumman f14